

# Voici

# Bromont

Octobre 2003 - Bulletin municipal d'information - Volume 5 - numéro 3

## Dossier spécial à conserver La révision des règlements d'urbanisme de la Ville de Bromont

*Bromont, ville branchée* vous offre l'occasion de suivre l'évolution du processus de la consultation publique sur l'urbanisme et ce, jusqu'à l'adoption des nouveaux règlements d'urbanisme de la Ville de Bromont, en cliquant sur l'onglet «Consultation publique urbanisme» sur le portail [www.bromont.com](http://www.bromont.com).

### Sommaire

La révision des règlements d'urbanisme	03
Définitions	05
Comité consultatif d'urbanisme	06
Procédure de la révision des règlements d'urbanisme	07
Consultation publique sur <a href="http://www.bromont.com">www.bromont.com</a>	08



## Le mot de la mairesse

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Le plan d'urbanisme d'une ville est l'outil privilégié pour assurer l'aménagement et le développement du territoire municipal, en concordance avec la vision d'avenir partagée par la population et ses élus.

L'exercice de révision d'urbanisme de la Ville, entrepris en 2001, a requis de nos employés municipaux ainsi que des membres du comité consultatif d'urbanisme de nombreuses heures de travail. Un nombre important de promoteurs et de citoyens ont également contribué à la préparation de plan d'urbanisme et des règlements qui l'accompagnent. Nous arrivons donc actuellement à l'étape la plus importante de l'exercice, c'est-à-dire la consultation de nos citoyens quant aux orientations et aux objectifs d'aménagement ainsi qu'aux mesures de contrôle réglementaire contenues dans le projet.

Dans les semaines qui viennent, nous procéderons à une vaste opération d'informations et de collectes de données auprès de notre population. Des rencontres sont prévues dans tous les quartiers ainsi qu'une consultation virtuelle, grâce à nos outils informatiques et à Internet. Par la suite, des séances formelles prévues à la loi, seront annoncées dans les journaux et sur le site [www.bromont.com](http://www.bromont.com).

Nous, les élus, souhaitons que cette vision de développement du territoire soit largement débattue et qu'elle soit porteuse de consensus.

Concrètement, les rencontres et discussions de l'automne nous permettront de répondre à une seule question, mais de taille : *Quel avenir voulons-nous pour le territoire bromontois ?*

Au début de l'année 2004, le plan d'urbanisme et la réglementation qui l'accompagne auront franchi toutes les étapes permettant l'adoption finale par règlement.

Les conseillers, Messieurs Brunelle, Charbonneau, Demers, Dion, Maltais et Rolland se joignent à moi pour vous inciter à participer afin de bâtir notre ville ensemble.

La mairesse, Pauline Quinlan.

### Dates importantes

**Consultations auprès de la population  
bromontoise sur la révision des règlements  
d'urbanisme de la Ville de Bromont**

**Le samedi 18 octobre, de 9 h à 12 h  
à l'Hôtel de ville**

**District 1, Mont-Soleil**

Donald Demers, 534-4076, donald.demers@bromont.com

**District 3, Mont-Brome**

Jean-Marc Maltais, 534-4583, jeanmarc.maltais@bromont.com

**Le samedi 18 octobre, de 14 h 30 à 17 h 30  
à l'Hôtel de ville**

**District 2, Lac-Bromont**

Patrick Charbonneau, 534-1133, patrick.charbonneau@bromont.com

**Le lundi 20 octobre, de 19 h à 22 h  
à la Caserne de pompier, 15, rue du Ciel**

**District 5, Pierre-Laporte**

Réal Brunelle, 534-4705, real.brunelle@bromont.com

**District 6, Adamsville**

Serge Dion, 263-6096, serge.dion@bromont.com

**Le mardi 21 octobre, de 19 h à 22 h  
à l'Hôtel de ville**

**District 4, Shefford**

Paul Rolland, 534-3899, paul.rolland@bromont.com

*Parmi toutes les  
responsabilités d'une  
administration municipa-  
le, la gestion du  
territoire est sans  
aucun doute l'une des  
plus importantes.  
Elle constitue en effet  
le reflet d'une vision  
en même temps que  
la concrétisation  
de la mission que  
s'est donnée cette  
administration.*

*Notre plan d'urbanisme  
et les règlements qui en  
assurent la réalisation  
sont à la fois des  
mesures de protection  
et des moyens d'assurer  
la valorisation de la  
Ville de Bromont.*

*Le mieux vivre dans  
une ville est fonction  
en grande partie de  
l'organisation de  
l'espace que l'on  
habite. L'urbanisme  
contribue donc  
énormément au climat  
de bien-être d'une  
collectivité.*

*Voilà pourquoi la Ville  
de Bromont accorde  
tant d'importance au  
processus de révision  
de son plan d'urba-  
nisme.*

# La révision des règlements d'urbanisme

## Entrevue avec Nicolas Rousseau, directeur de la gestion du territoire

### Les enjeux de la nouvelle réglementation

Le directeur de la gestion du territoire, Nicolas Rousseau, est catégorique : « Dans la révision des règlements sur l'urbanisme, les enjeux sont de taille. Il est essentiel, dans une telle démarche, de tenir compte des nouvelles réalités en matière de développement urbain et rural de la municipalité ainsi que de l'aménagement du territoire qui en découlent ».

Les règlements d'urbanisme de la Ville datent de 1991 et leurs critères d'évaluation de projets immobiliers et commerciaux sont maintenant insuffisants. Une nouvelle réglementation s'impose donc.

La Ville de Bromont étant en pleine expansion, il est important de protéger ses acquis et de préserver la qualité de vie de ses citoyens. Beaucoup d'éléments réglementaires actuels satisfont aux exigences de la municipalité, mais il est nécessaire d'en faire une mise à jour.

### Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Présentement, les objectifs et les critères d'implantation d'un projet immobilier ou commercial manquent de précision. La nouvelle réglementation exprimera de façon précise ces nouveaux objectifs et critères dans le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Bromont* (PIIA).

Cela veut dire que la délivrance de certains permis de construction ou de travaux sur un terrain situé sur le territoire de la municipalité sera assujettie à l'approbation du Conseil municipal. Les plans soumis devront être conformes aux dispositions du futur PIIA et respecter, bien entendu, les dispositions du règlement de zonage.

« Dans le nouveau règlement, ajoute Nicolas Rousseau, les objectifs d'aménagement seront connus. Cela facilitera le travail des



citoyens et des promoteurs qui devront tenir compte de critères d'évaluation précis. La municipalité vient d'ailleurs d'embaucher une urbaniste-stagiaire, qui pourra assister les demandeurs de permis dans leurs démarches. »

Le PIIA inclut les projets de lotissement, les projets résidentiels, les projets commerciaux et industriels, les terrains de stationnement, les bâtiments et les lieux d'intérêts patrimoniaux, les tours de télécommunications, la coupe forestière, les centres de santé et de croissance personnelle, les usages récréatifs, etc.

## Processus de traitement d'une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Volet planification du projet	↕	Préparation du projet par le promoteur ou le citoyen
	↕	Demande d'information à la Ville
Volet plan d'implantation et d'intégration architecturale	↓	Dépôt de la demande à la Ville
		Examen de la demande par le fonctionnaire désigné
		Examen de la demande par le Comité consultatif d'urbanisme
		Examen de la demande par le Conseil municipal
Volet permis et certificats	↓	Émission des permis et certificats

## Une vision d'avenir

La révision des règlements d'urbanisme permettra à la Ville de préciser ses priorités et de se donner une vision pour les 5 à 10 prochaines années. Cette vision sera le reflet de l'opinion de l'ensemble des citoyens et de la dynamique du milieu.

Une consultation préalable a déjà eu lieu avec des promoteurs, des représentants du milieu touristique, de la Société de développement économique, d'associations diverses et de regroupements de citoyens. La consultation publique commencera cet automne.

Selon Nicolas Rousseau, «la révision va dans le sens de la vision actuelle de la municipalité. Nous allons l'encadrer, la peaufiner, lui donner un volet un peu plus vert. D'ailleurs, deux éléments importants ressortent de cette démarche : le vert et le cachet de Bromont».

## Le milieu patrimonial

La zone du *Vieux village*, qui est déjà reconnue comme zone patrimoniale régionale, sera réglementée par le PIIA afin de mettre en valeur et de protéger les maisons patrimoniales de cette zone. La réglementation protégera aussi, à l'extérieur de la zone patrimoniale, certains bâtiments qui font partie de l'héritage culturel.

Les noyaux villageois de West Shefford et d'Adamsville feront partie d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) afin de préserver et de mettre en valeur leurs spéci-

ficités. Par exemple, les travaux de rénovation ou de reconstruction de façades dans ces secteurs devront être entrepris en conformité avec le nouveau règlement et pourraient être admissibles à un éventuel programme de subventions représentant un pourcentage du coût des travaux. Le nouveau règlement permettra aussi d'adapter les projets déjà existants.

## Le couvert forestier

À ce chapitre, la Ville de Bromont insiste sur le fait que les terrains montagneux, les paysages de forêts et de prairies font partie intégrante de la qualité de vie à Bromont et qu'il faut les sauvegarder. Le nouveau règlement vise à assurer qu'il n'y aura pas de déboisement inutile et que, si un déboisement est nécessaire, il sera effectué selon des techniques qui minimisent les problèmes d'érosion. «Nous devons arriver à exploiter les paysages forestiers et les prairies sans les détruire».

La Ville de Bromont tient à s'intégrer à l'environnement et à le préserver. Elle vient d'ailleurs d'acquérir un marais dans le secteur du Val des Irlandais afin de s'assurer qu'il ne soit pas exploité pour ainsi protéger un écosystème fragile. La nouvelle réglementation va dans ce sens et garantit le respect de l'environnement.

## Pistes multifonctionnelles

Depuis plusieurs années, la Ville acquiert régulièrement des terrains. Une partie de ces terrains servira à l'aménagement de sentiers qui relieront les différents secteurs de la

municipalité. Il est également prévu d'aménager des parcs le long de ces couloirs. Plusieurs segments de sentiers existent déjà et d'autres sont prévus.

«Que ce soit un sentier de randonnée pédestre, d'équitation, de ski de fond, de bicyclette, de vélo de montagne ou un sentier à usages multiples, il est important de savoir qu'aucun véhicule motorisé ne sera permis, précise M. Rousseau. Sauf bien sûr pour l'entretien et le service de police. Nous tenons à préserver la qualité de vie des Bromontois. De plus, nous demandons aux promoteurs de ne pas déboiser à moins de 5 mètres des sentiers pour préserver l'intimité des résidents limitrophes. Bien sûr, il faut parfois s'adapter au fur et à mesure des développements, mais le mécanisme est en place : le corridor vert est là pour rester.»

## La gestion du nouveau règlement

Nicolas Rousseau dit en riant que «sa job» est facile, parce que Bromont est une ville jeune qui a été planifiée en fonction de la qualité de vie de ses résidents.

Aujourd'hui, elle se dote d'un règlement d'urbanisme à l'image de ses rêves. Et la présence de personnel qualifié est garante de la mise en application de ses nouveaux règlements.



## DÉFINITIONS

### Urbanisme

L'urbanisme est tout ce qui concerne l'organisation des activités humaines dans la ville et l'aménagement des espaces, à toutes les échelles, en tenant compte des besoins des citoyens et des caractéristiques des milieux naturels et bâtis.

### Plan d'urbanisme

Instrument de planification indiquant de quelle manière une municipalité souhaite développer son territoire, l'organiser physiquement et gérer son utilisation. Il définit les objectifs de mise en valeur de son territoire. Il sert d'encadrement pour les règlements d'urbanisme. Bien qu'il soit adopté par voie réglementaire, ce dernier n'est pas opposable au citoyen.

## Réglementation d'urbanisme

Instrument technique et juridique permettant d'assurer l'application des éléments contenus dans le plan d'urbanisme. La réglementation d'urbanisme contient obligatoirement trois règlements particuliers:

Le **règlement de zonage**, qui prescrit principalement les constructions et usages autorisés, ceux qui sont prohibés ainsi que les normes d'implantation à observer.

Le **règlement de lotissement** qui régit les superficies et les dimensions minimales des lots, les procédures de lotissement et les normes concernant le tracé des rues.

Le **règlement de construction** qui détermine les matériaux à employer dans une construction ainsi que la façon de les assembler et qui établit les normes de qualité et de sécurité.

En plus de ces trois règlements principaux, la municipalité **peut** adopter certains autres règlements, dont:

Le **règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)** qui exige la production de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions de même qu'à l'aménagement des terrains de la part des citoyens et des promoteurs pour l'obtention d'un permis de construction ou de lotissement ou un certificat d'autorisation pour certaines zones ou certains types de travaux. Ce règlement permet de s'assurer de l'harmonie architecturale et de l'intégrité patrimoniale ou visuelle d'un secteur.

Ce règlement précise les zones, les types de travaux ou les types de constructions visés par ce règlement et définit des objectifs et

critères qui permettront d'évaluer les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

### Le règlement doit contenir les éléments suivants:

- Indiquer toute zone ou catégorie de constructions, de terrains ou de travaux visés;
- Déterminer les objectifs applicables à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains, ainsi que les critères permettant d'évaluer si ces objectifs sont atteints;
- Prescrire le contenu minimal des plans et exiger, notamment, qu'ils contiennent l'un ou plusieurs des éléments suivants:
  - la localisation des constructions existantes et projetées;
  - l'état du terrain et l'aménagement qui en est projeté;
  - l'architecture des constructions qui doivent faire l'objet de travaux de construction, de transformation, d'agrandissement ou d'addition;
  - la relation de ces constructions avec les constructions adjacentes;
  - prescrire les documents qui doivent accompagner les plans;
  - prescrire la procédure relative à la demande de permis de construction ou de lotissement ou à la demande de certificat d'autorisation ou d'occupation lorsque la délivrance de ce permis ou certificat est assujettie à l'approbation des plans.

## PLAN D'URBANISME

### Contenu obligatoire

- les grandes orientations d'aménagement du territoire de la municipalité
- les grandes affectations du sol et les densités de son occupation
- le tracé projeté et le type des principales voies de circulation et des réseaux de transport

### Contenu facultatif

- les zones à rénover, à restaurer ou à protéger
- la nature, la localisation et le type des équipements et infrastructures destinés à l'usage de la vie communautaire
- les coûts approximatifs afférents à la réalisation des éléments du plan
- la nature et l'emplacement projeté des principaux réseaux et terminaux d'aqueduc, d'égouts, d'électricité, de gaz, de télécommunications et de câblodistribution
- la délimitation à l'intérieur du territoire municipal d'aires d'aménagement pouvant faire l'objet de plans d'aménagement d'ensemble
- la délimitation à l'intérieur du territoire municipal d'aires d'aménagement pouvant faire l'objet de programmes particuliers d'urbanisme

Suite à la page 6...



# Le comité consultatif d'urbanisme (CCU)

## Composition

Le Comité consultatif d'urbanisme est un groupe de travail formé de sept membres, soit : deux conseillers municipaux et six résidents de la Ville de Bromont qui ne sont pas membres du Conseil, nommés par le Conseil municipal, et dont le mandat est renouvelé tous les deux ans pour 24 mois. Le maire peut assister aux réunions du comité et prendre part aux discussions sans cependant avoir le droit de vote.

## Rôle et mandat

Ses activités peuvent se rapporter au plan d'urbanisme, aux règlements de zonage, de lotissement et de construction ou à toute autre question se rapportant à l'urbanisme. Ses activités concernent également deux autres règlements dont l'application donne lieu à une certaine discrétion de la part du Conseil municipal, soit : les règlements sur les dérogations mineures et sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).



Le CCU est composé de : *(de gauche à droite)*

M. Patrick Charbonneau, conseiller municipal, M. Martin Larocque, M<sup>me</sup> Lola Landes, M. Jean-Marc Maltais, conseiller municipal, M<sup>me</sup> Marie-Claude Morissette, urbaniste-stagiaire, M. Bernard Boileau, M. Gilles Beauchemin, président, M. Nicolas Rousseau, directeur de la gestion du territoire, M<sup>me</sup> Lise Bérard et M. Rémi Lafrenière, gestionnaire principal. Absent sur la photo: M. Michel Couillard.

Poste à combler après la révision des règlements d'urbanisme.

Le Conseil municipal et les gestionnaires de la Ville de Bromont remercient les membres du CCU des nombreuses heures qu'ils ont consacrées bénévolement afin de préserver la qualité de vie des Bromontois et des Bromontoises.

... suite de la page 6

## Programme particulier d'urbanisme (PPU)

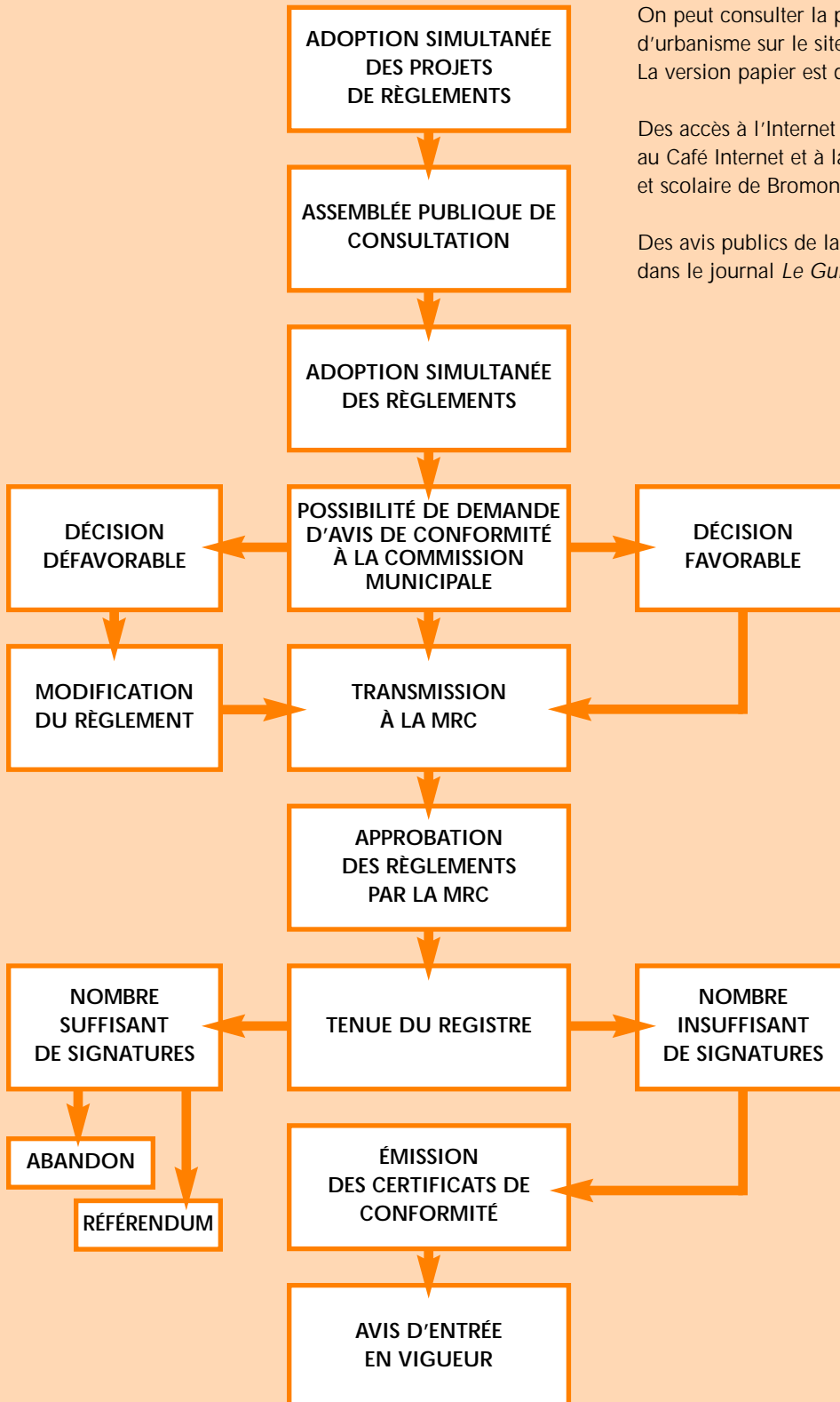
Encadrement et soutien des interventions susceptibles de préserver et de mettre en valeur certains territoires de la municipalité tout en favorisant le développement touristique et économique.

Ce programme particulier d'urbanisme peut comprendre les éléments suivants:

- l'affectation détaillée du sol et la densité de son occupation;
- le tracé projeté et le type des voies de circulation, des réseaux de transport, d'électricité, de gaz, de télécommunications et de câblodistribution;
- la nature, l'emplacement et le type des équipements et des infrastructures destinés à l'usage de la vie communautaire;
- la nomenclature des travaux prévus, leurs coûts approximatifs de réalisation et une indication des organismes concernés;
- les règles de zonage, de lotissement et de construction proposées;
- la séquence de construction des équipements urbains et des réseaux et terminaux d'aqueduc et d'égouts;
- la durée approximative des travaux;
- les programmes particuliers de réaménagement, de restauration et de démolition.

# Ville de Bromont

## Procédure de la révision des règlements d'urbanisme



On peut consulter la procédure de révision des règlements d'urbanisme sur le site Internet [www.bromont.com](http://www.bromont.com). La version papier est disponible à l'Hôtel de ville de Bromont.

Des accès à l'Internet sont disponibles gratuitement : au Café Internet et à la bibliothèque municipale et scolaire de Bromont.

Des avis publics de la procédure paraîtront dans le journal *Le Guide*.



**Marie-Claude Morissette,**  
urbaniste-stagiaire à la Ville de Bromont

Depuis le mois de juillet, Marie-Claude Morissette occupe le poste d'urbaniste-stagiaire à la Ville de Bromont. Dans cette fonction, M<sup>me</sup> Morissette sera chargée d'assister Monsieur Nicolas Rousseau dans le processus de la refonte des règlements d'urbanisme, veillera à la mise à jour du plan d'urbanisme et s'occupera de la gestion de la réglementation. Elle facilitera les démarches des promoteurs qui présenteront des projets à la Ville, en fera le suivi et analysera les projets pour ensuite les présenter au Comité consultatif urbanisme (CCU). De plus, M<sup>me</sup> Morissette agira à titre de secrétaire du CCU. Marie-Claude Morissette est titulaire d'un baccalauréat en urbanisme de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke.



## Vous avez votre mot à dire !

### Consultation publique sur la révision des règlements d'urbanisme

La Ville de Bromont s'engage dans un important processus visant à modifier la façon de gérer l'aménagement du territoire. La révision des règlements d'urbanisme aura des impacts sur votre milieu de vie, votre rue, votre quartier et votre ville. C'est pourquoi la Ville de Bromont veut connaître votre opinion.

Étant donné l'importance des enjeux, la consultation se fera en plusieurs volets. D'abord, les citoyens de chacun des quartiers seront invités à discuter des orientations du conseil municipal. Ensuite, une consultation virtuelle élargie de quelques semaines sera entreprise sur le portail [www.bromont.com](http://www.bromont.com), de façon à donner le

temps à tous les citoyens et citoyennes de se faire entendre. Enfin, plus tard, tous les citoyens et citoyennes de Bromont seront convoqués à une assemblée publique de consultation pour discuter de la dernière touche à donner aux projets de règlements.

### Bromont, ville branchée... de la complexité à la simplicité

Le projet Bromont, ville branchée viendra supporter le processus de consultation dès le début. Cette nouvelle façon de faire, qui se déroulera parallèlement à la consultation publique conventionnelle édictée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, permettra d'atteindre deux objectifs.

D'une part, le portail [www.bromont.com](http://www.bromont.com)

peut vous faciliter la vie en vous permettant de participer à la consultation publique tout en restant à la maison. Ainsi, en cliquant sur l'onglet «consultation publique urbanisme» sur la page d'accueil du portail, vous pourrez prendre connaissance des documents qui y seront affichés et envoyer vos commentaires directement à la Ville en complétant le formulaire à cette fin.

D'autre part, cette nouvelle façon de procéder permettra à la Ville de Bromont de faire un pas de plus vers le gouvernement local en ligne, en expérimentant la portée d'Internet comme outil de consultation publique dans la gestion municipale.

### Restez bien branchés sur la gestion de votre Ville

En raison de vos nombreuses occupations, il vous est probablement difficile de suivre le processus de prise de décision de l'administration municipale. Cette situation n'est pas propre aux Bromontois et aux Bromontoises, elle touche tous les citoyens et citoyennes du Québec. C'est pourquoi la Ville de Bromont a décidé de se doter de tous les moyens à sa disposition pour vous permettre

de dire votre mot sur les sujets qui vous concernent.

Bromont, Ville branchée vous offre donc l'occasion de suivre l'évolution du processus de cette importante consultation publique et ce, jusqu'à l'adoption des nouveaux règlements d'urbanisme de la Ville de Bromont. En cliquant sur l'onglet «consul-

tation publique urbanisme» sur le portail [www.bromont.com](http://www.bromont.com), vous pourrez suivre le cheminement du projet et savoir à quelle étape du processus en est le projet. Le souci de transparence de la Ville de Bromont dans la gestion des affaires publiques est un engagement que facilite *Bromont, ville branchée*. Il ne vous reste plus qu'à saisir l'occasion de vous faire entendre.



## AVIS IMPORTANT AUX RÉSIDANTS DE BROMONT

# Collecte de résidus domestiques dangereux (RDD)

La Ville de Bromont organise pour sa population une journée de collecte de résidus domestiques dangereux (RDD). Ainsi, tous les citoyens de Bromont peuvent se départir de leurs RDD en toute sécurité en se présentant *le samedi 4 OCTOBRE 2003 à la caserne dans le parc industriel, près de l'aéroport (15, rue du Ciel) entre 10 heures et 16 heures.*

## Apportez-y

- |  |  |
|--|--|
| - solvants, térébenthine                     | - chlore à piscine                     |
| - produits d'entretien ménager, eau de javel | - contenants d'aérosols                |
| - essence, batteries d'automobile            | - pesticides, insecticides, herbicides |
| - Drano                                      | - bonbonnes de propane                 |
| - cire, goudron, colle                       |  |

## Les produits suivants sont refusés

- résidus relevant d'activités commerciales
- contenants de 45 gallons
- médicaments et produits pharmaceutiques
- armes, munitions, explosifs (voir service de police)
- bonbonnes de gaz comprimé (autre que propane)
- produits pouvant contenir des BPC
- déchets radioactifs
- déchets biomédicaux et pathologiques
- terre contaminée

Seuls les déchets  
de nature résidentielle  
seront acceptés.

Tous les déchets  
provenant  
des commerces  
ou des industries  
seront refusés.

**Cette journée de collecte de RDD est réservée exclusivement aux citoyens de Bromont** qui défraient, à même leurs taxes municipales, le service de ces collectes.

Nous vous demandons de vous présenter avec une preuve d'identité (permis de conduire, compte de taxes municipales) attestant que vous êtes bien un citoyen de Bromont.

## Que dois-je faire de mes autres résidus domestiques dangereux?

Peinture et teinture au latex et à l'huile de provenance résidentielle (dans les contenants d'origine)  
**À la Quincaillerie Bromont, durant les heures d'ouverture. Service gratuit!**

Huiles à moteur usées et batteries d'auto de provenance résidentielle  
**Aux magasins Canadian Tire de Granby et de Cowansville, en tout temps.  
Maximum de 20 litres par personne. Service gratuit!**

Médicaments et produits pharmaceutiques périmés  
**À votre pharmacie, en tout temps (toutes les bannières). Service gratuit!**

**Pour toute information complémentaire,  
n'hésitez pas à prendre contact avec votre service des travaux publics au n° 534-3420.**

## L'élaboration de la politique familiale de Bromont

Le comité de travail sur la politique familiale de Bromont qui a commencé ses travaux en février, a repris ses activités en septembre. Un constat de situation sur la vie familiale à Bromont est sur le point d'être établi. Des groupes de discussions seront menés afin de mesurer l'appréciation de divers groupes de citoyens à l'égard de la vie familiale à Bromont. L'organisation de ces activités sera diffusée prochainement sur le site Internet [www.bromont.com](http://www.bromont.com). La politique familiale devrait être complétée au printemps 2004.

Pour en savoir plus long, prière de communiquer avec Ronald Caron, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) au 534-4318.

## Le comité de travail de la politique familiale est composé de :

Yvon Allard, Réal Brunelle, Liane Bundock, Anne-Marie Cadieux, Ronald Caron, Guy Carreau, Michelle Choinière, Réal Désourdy, Lyse Dumouchel, Chantal Lecourt, Suzanne Lemieux, Diane Perron et Nicolas Rousseau.





# A Message

## From the Mayor

Dear citizens,

A city's land-use plan is its best way to ensure that its' territory is managed and developed to reflect the vision of the future shared by the people and their elected representatives.

The City's review of its' land-use plan, begun in 2001, has required numerous hours of work on the part of city employees and members of the Town Planning Committee. A good number of promoters and citizens have also contributed to the proposed new zoning plan and the bylaws. We are now beginning the most important step of the process: consulting the people about the directions and goals of the plan as well as the regulations it entails.


In the coming weeks we will proceed with a broad programme of information gathering and information exchange with our population. Meetings are planned in each district. As well we will conduct a virtual consultation thanks to the Internet. Formal meetings as required by law will be advertised in local newspapers and on the [www.bromont.com](http://www.bromont.com) web site.

The council hopes that the vision of land-use development will be widely debated and ultimately achieve consensus.

In concrete terms, the meetings and discussions this fall will allow us to answer a single highly important question: *What future do we want for Bromont's territory?*

In early 2004 the zoning plan and bylaws will have completed all steps needed for final adoption.

Councillors Brunelle, Charbonneau, Demers, Dion, Maltais and Rolland join me in inviting you to help build our town together.



Pauline Quinlan, Mayor

One of the most important responsibilities of a municipal administration is its territorial organization. That is why Bromont places so much importance on the revision of its zoning and land use regulations, a process that is about to be undertaken. You are invited to participate in this process that will help keep your town beautiful.

## Important dates

### Meetings and consultations

in each district will be held :

**Saturday, October 18,  
from 9 A.M. to noon  
Town Hall**

#### District 1, Mont-Soleil

Donald Demers, 534-4076, [donald.demers@bromont.com](mailto:donald.demers@bromont.com)

#### District 3, Mont-Brome

Jean-Marc Maltais, 534-4583, [jeanmarc.maltais@bromont.com](mailto:jeanmarc.maltais@bromont.com)

**Saturday, October 18,  
from 2:30 P.M. to 5:30 P.M.  
Town Hall**

#### District 2, Lac-Bromont

Patrick Charbonneau, 534-1133, [patrick.charbonneau@bromont.com](mailto:patrick.charbonneau@bromont.com)

**Monday, October 20,  
from 7 P.M. to 10 P.M.  
Fire Station, 15, du Ciel Street**

#### District 5, Pierre-Laporte

Réal Brunelle, 534-4705, [real.brunelle@bromont.com](mailto:real.brunelle@bromont.com)

#### District 6, Adamsville

Serge Dion, 263-6096, [serge.dion@bromont.com](mailto:serge.dion@bromont.com)

**Tuesday, October 21,  
from 7 P.M. to 10 P.M.  
Town Hall**

#### District 4, Shefford

Paul Rolland, 534-3899, [paul.rolland@bromont.com](mailto:paul.rolland@bromont.com)

## Bromont, ville branchée

### You have a say!

#### Public consultation on the revision of urban planning regulations

The City of Bromont is involved in the important process of revising its land management regulations. Updating the town planning bylaws will affect your milieu, your street, your neighbourhood and your town. That's why the City of Bromont wants your opinion.

Given what's at stake, the consultation will be held in several steps. Firstly, the citizens of each district will be invited to discuss the council's position. Next, a virtual consultation will be held over several weeks at the [www.bromont.com](http://www.bromont.com) web site in order to give all citizens of Bromont the chance to be heard. Finally, later this fall, all citizens will be invited to discuss final adjustments to the new bylaws.

### Bromont, ville branchée... from complex to simple

The *Bromont ville branchée* project will support the consultation process from its outset. This new tool will be available in parallel to the conventional public consultation required by the Act Respecting Land Use Planning and Development, allowing us to meet two objectives.

On one hand the [www.bromont.com](http://www.bromont.com) web site makes life easier by allowing you to take part in the public consultation without leaving your home. As well, by clicking on the "land use planning public consultation" button on the home page, you can consult the attached documents and send your comments directly to the City by completing the form set up for this purpose.

On the other hand, this new way of operating will allow the City of Bromont to take a further step toward online local government by using the Internet as a tool of public consultation in municipal management.

### Stay connected with the management of your City

Because of your busy schedule, it is probably difficult for you to follow the decision-making process of the city administration. This situation is not unique to Bromont, but touches all citizens of Quebec. That's why the City has decided to do everything it could to give you a say on subjects that matter to you.

*Bromont, ville branchée* is therefore an opportunity to follow the evolution of this important public consultation, right up to the adoption of Bromont's new land use bylaws. By clicking on the "land use planning public consultation" button at [www.bromont.com](http://www.bromont.com), you can follow the consultation step by step. The city of Bromont's concern for transparency is a commitment which is supported by the *Bromont ville branchée* project. All that remains is for you to seize the opportunity to be heard.

## Bromont Maisons fleuries 2003 - Bravo à tous les récipiendaires !

### CATÉGORIE RÉSIDENCE

#### District 1, Mont-Soleil

**Gagnant** Jean Barrette - 112, rue de Rouville  
**Mentions** Maurice L Sauvé - 111, rue de Rouville  
 Renée Lacroix et Rock Brodeur - 9, rue de Sorel

#### District 2, Lac-Bromont

**Gagnant** Louise Désourdy - 254, rue de Frontenac  
**Mentions** Jocelyne Potvin - 127, rue de Châteauguay  
 Hélène Monchamp - 34, rue des Perdrix

#### District 3, Mont-Brome

**Gagnant** Josée Darche et Michel Tremblay - 66, rue Champlain  
**Mentions** Gabriele Zloeb et Benoit Roberge - 68, rue Champlain  
 France Tremblay et Réjean Larouche - 83, rue Champlain

#### District 4, Shefford

**Gagnant** Nicole Lévesque - 90, rue des Patriotes  
**Mentions** Camille Caron et Guy Lapalme - 154, rue des Patriotes  
 France Paris et Sylvain Michel - 170, rue de la Couronne

#### District 5, Pierre-Laporte

**Gagnant** Claudette Moroy - 141, rue des Mélézes  
**Mentions** Brigitte Bachand et Denis Choinière - 440, chemin Racine  
 Véronique Barbeau et Philippe Desmeules - 5, rue du Sommet

#### District 6, Adamsville

**Gagnant** Denise Lusignan et Serge Dion - 2, rue Huot  
**Mentions** Steve Amirault - 1266, chemin Magenta  
 Lise Gosselin et François Roby - 1840, chemin d'Adamsville



### CATÉGORIE COMMERCE

**Gagnant** Golf Royal Bromont - Ginette Daigle - 400, chemin Compton  
**Mention** La Blanche Hermine - François Anquetil - 632, rue Shefford

### CATÉGORIE « JARDIN COMMUNAUTAIRE »

**Gagnant** Jean Véronneau - jardin n° 4 - 1617, rue Shefford, C.P. 160

# Pour nous joindre

## Ville de Bromont

88, boulevard de Bromont  
Bromont, Québec J2L 1A1

Téléphone (450) 534-2021

Télécopieur (450) 534-1025

Courriel ville@bromont.com

Site Internet www.bromont.com

## Heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville

- du lundi au vendredi  
8 h 45 à 12 h — 13 h à 16 h 30

**En cas d'urgence ou de problème,** les citoyens peuvent s'adresser **en tout temps** au Service de sécurité publique de Bromont (police et pompiers) au n° **534-3131** ou au **911**.

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

- Le lundi 6 octobre, à 20 h
- Le lundi 3 novembre, à 20 h
- Le lundi 1<sup>er</sup> décembre, à 20 h

# Voici Bromont

Voici Bromont est le périodique d'information de la Ville de Bromont. Il est distribué gratuitement dans les résidences et établissements de Bromont.

Distribution **3110 exemplaires**

Réalisation **D2 Communication Marketing**

Comité du bulletin municipal

**Pauline Quinlan, Rémi Lafrenière,**

**Pierre Simoneau et Josée Darche**

Photos **Josée Darche**

Photos pages 1 et 4 **Jeannot Petit**

Révision **Marie-Jérôme Hanoul et Pierre Simoneau**

Impression **Impressions Daigle Inc.**

#ISSN 1488-0172

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2003

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2003

# Quoi faire à Bromont?

Les activités automnales 2003

**SLCVC — Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire**  
534-4414 www.bromont.com

## Journées de la culture

La Ville de Bromont présente la première édition des Journées de la culture les 26, 27 et 28 septembre. Voici un aperçu des activités proposées:

### 26 septembre

Lancement de la politique culturelle.  
Présence d'artistes en arts visuels et de musiciens,  
Hôtel de Ville de Bromont

Doudou, d'où viens-tu ?

Contes et chansons pour jeune public,  
Hall du Centre sportif et culturel

### 27 septembre

Portes ouvertes au Musée du chocolat, Confiserie Bromont

### 28 septembre

Mosaïque culturelle  
Performances d'artistes locaux, Église Saint-François-Xavier

Pour information : SLCVC au n° 534-4414 ou le n° 534-2021



## 31 octobre - Halloween : nouveau concept

L'information sera diffusée au cours du mois d'octobre aux écoles et aux services de garde. L'activité aura lieu au Centre communautaire. Surveillez la publicité. Information : Lyne Beaudry, n° 534-5617.

## 15 novembre - Journée Internationale des enfants

Spectacle d'artistes locaux, de 19 h à 22 h au Centre communautaire. Information : Shapour Pirmoradi, au n° 534-1422.

## Les 22 et 23 novembre, de 10 h à 16 h - Salon des artisans

Toute la population est invitée à visiter le Salon des artisans au Centre communautaire. Les artisans qui souhaitent retenir une place pour exposer leurs œuvres sont invités à appeler sans délai Lyne Beaudry au n° 534-5617.

## Bibliothèque municipale et scolaire de Bromont

### Heures d'ouverture

Lundi au vendredi 13 h à 17 h

Lundi au jeudi 18 h à 21 h

Samedi 10 h à 14 h

### Services en ligne

Utilisez les services en ligne de www.bromont.com, pour consulter la liste des nouveautés de la bibliothèque, pour faire le renouvellement de vos emprunts et pour réserver des documents.

## Numéros de téléphones importants



Hôtel de Ville	534-2021
Sécurité publique	534-3131
Garage municipal	534-3420
Usine de filtration	534-2552
Loisir, culture et vie communautaire (centre communautaire)	534-4414
Aréna	534-3030
Bibliothèque municipale et scolaire	534-2451